

Les associations de parents

OGEC – APEL

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique	Association de Parents de l'Enseignement Libre
<p>L'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique. L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGECE), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none">- de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non- de membres de droit : le Président de l'APEL, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain, et le Président de l'UDOGECE	<p>Association régie par la loi 1901</p> <p>L'APEL est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.</p> <p>L'APEL de l'établissement adhère à l'APEL de Vendée, adhérente à l'APEL académique, elle-même membre de l'APEL nationale.</p> <p>Le conseil d'Administration de l'APEL est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'APEL départementale ou son représentant (membre de droit).</p>
<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p>
<p>En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines, l'OGEC assure :</p> <ul style="list-style-type: none">• La gestion financière et comptable de l'établissement• L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier• La fonction employeur des personnels non enseignants.	<ul style="list-style-type: none">• La représentation des parents : lors des réunions, au C.A. de l'OGEC, auprès des instances de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.• Les services aux familles :<ul style="list-style-type: none">- l'accueil,- l'animation et l'accompagnement,- l'information.
<p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES</u></p>
<ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles• Les contributions et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales• Et pour une part souvent nécessaire, d'autres ressources légalement autorisées (recettes de kermesse, fêtes etc...)	<ul style="list-style-type: none">• L'adhésion volontaire des familles• Les subventions versées par les collectivités territoriales• Eventuellement les recettes de manifestations (pour des actions éducatives)
<p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>FINANCEMENT</u></p>
<ul style="list-style-type: none">• Les rétributions financières versées par les familles, les autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....) sont destinées à assumer l'immobilier et les frais inhérents au caractère catholique de l'établissement ;• Les diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Département, Région) sont destinées à prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.	<p>L'APEL, outre ses propres dépenses, en concertation et à la demande du chef d'établissement, peut financer les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• participation à l'achat de matériel lié au caractère catholique de l'établissement.• participation aux dépenses liées aux sorties scolaires, voyages... (l'APEL ne doit pas être organisateur).• organisation et financement de conférences et d'interventions à l'école, destinées aux familles et/ou aux élèves. Elle peut aider financièrement l'OGEC, par le biais de subvention.

L'OGEC : Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Rétributions 2020-2021 : Par élève ➤ 23 € / mois (pendant 11 mois)

Les familles qui le souhaitent peuvent procéder à un paiement unique en début d'année scolaire soit 253 €.

Possibilité de régler par :

- Virement bancaire : merci de demander un RIB aux OGECs concernés
- Chèque ou Espèces : une facture sera établie et vous sera envoyée chaque mois pour paiement.
- Prélèvement SEPA (le 5 ou 10 de chaque mois) : un mandat de prélèvement unique pour chaque école est joint à la circulaire de fin d'année.

ATTENTION :

Votre enfant ne change pas d'école et vous étiez déjà en prélèvement et vous ne changez pas de banque, il est inutile de remplir ce mandat de prélèvement, les OGECs conservent ceux déjà signés.

*Pour tous les autres cas (changement de banque, d'école ...), merci de remplir le mandat de prélèvement correspondant au lieu de scolarisation de votre enfant **ET** accompagné d'un RIB.*

NB : si vous avez des enfants scolarisés dans les 2 écoles, merci de remplir le ou les nouveaux mandats correspondant.

Il est rappelé qu'à la fin de l'année scolaire, les rétributions doivent être réglées en intégralité, soit 253 euros. A défaut de paiement, l'enfant pourra se voir refuser son inscription pour l'année scolaire suivante.

A quoi servent les rétributions scolaires ?

Les rétributions servent à assumer les frais liés à l'immobilier et les frais liés à la catéchèse ou à la culture religieuse.

Manifestations réalisées en 2019-2020

OGEC de Boulogne

OGEC de La Merlatière

Loto (17 novembre)

Opération Chocolats (décembre)
Vente de saucissons (mai)

Kermesse du RPI (juin) : annulée en raison de la crise sanitaire

AIDEZ-NOUS A FAIRE VIVRE L'ECOLE !
Participez nombreux aux manifestations

Les membres de l'OGEC de Boulogne 2019-2020

1^{er} rang (de gauche à droite) :

Katy TESSIER (Secrétaire), Delphine CROISE, Sandra PAPIN (Présidente), Agathe CHIRON, Stéphanie SOUCHET, Stéphanie MOLLE, Christophe RABILLARD

2^{ème} rang :

Fabrice SIRET, Julien MERCIER (trésorier), Céline DUPOND (vice-présidente), Hervé RULEAU (responsable rétributions), Marine TALBOT, Cécile INIZAN (responsable rétributions cantine), Quentin VERNAGEAU, Ludovic MAINDRON

Absents sur la photo : Virginie LIMOUSIN, Marine MOLIST, Clémence CREUZE, Gwenaël CHARRIEAU, Laurent JAUD

Membres consultatifs : Laëtitia VERNAGEAU (chef d'établissement) et Michel PAQUEREAU (prêtre de la paroisse)



Les membres de l'OGEC de La Merlatière 2019-2020

Président : Aymeric MICHEL

Trésorier : Jérôme CHARPENTIER

Secrétaire : Sabrina BEN YOUSSEF-GUINOT

Autres membres :

Marie-Joëlle LEON

Séverine DEBARGE

Ludivine YOU

Elise GUITTON

Gaëlle LIPPENS

Baptiste DAVEINE

Soizic LE CLANCHE

Membres consultatifs :

Mathieu GABORIEAU (chef d'établissement) et Michel PAQUEREAU (prêtre de la paroisse)

